

PLAN Local d'Éducation à la Nature

PRÉPARONS L'AVENIR AVEC LA NATURE

C'est en s'épanouissant au sein d'espaces naturels exceptionnels ou communs, en apprenant à les connaître et en s'y attachant, que naît l'envie de les préserver.



**LE
HAVRE
SEINE**
MÉTROPOLE

PLAN Local d'Éducation à la Nature

SOMMAIRE

I	DÉVELOPPER L'ÉDUCATION À LA NATURE	P.4
II	UN PROJET PAR ÉTAPE.....	P.5
III	DES PRINCIPES D'ACTIONs	P.6
IV	LES ACTIONS DU PLEN	P.10
1	/ L'animation du PLEN	P.13
2	/ La mise en place d'un service de conseil	P.18
3	/ Des actions spécifiques pour la petite enfance	P.20
4	/ Recréer des expériences de nature pour les enfants	P.24
5	/ Des actions pour le grand public	P.30
6	/ Des actions de sensibilisation à la biodiversité en entreprises	P.38
7	/ Des actions en partenariat avec les communes	P.40

PRÉAMBULE

Le Havre Seine Métropole met en place un Plan Local d'Éducation à la Nature (PLEN) dans le cadre de son Plan Nature et Biodiversité.

La communauté urbaine a pour ambition de proposer une offre de nature à tous les habitants du territoire, conseiller et mettre en réseau les acteurs afin de favoriser le développement d'expériences de nature sur le territoire, pour tous.

Élaboré pour une période de 3 ans (2023-2026), ce plan a été coconstruit de mars à juillet 2021, avec les acteurs de l'éducation à la nature afin d'en accroître les objectifs et les conditions de réussite. Ils sont présentés dans ce document.

Associations, clubs CPN, CARDERE, parc régional, partenaires institutionnels, Éducation nationale..., le PLEN s'appuie sur un large réseau de partenaires pour se développer. Des appels à projets seront également mis en place pour favoriser les initiatives et la participation des acteurs de l'éducation à la nature.

01



Développer l'éducation à la nature

Familiariser les enfants à la nature dès le plus jeune âge permet de construire des citoyens éclairés, sensibilisés à l'intérêt de la préserver.

4

Dans la nature l'enfant se construit, il y développe ses sens, sa sensibilité, son imaginaire. Il découvre, observe, mesure, apprend les rythmes, les cycles, le vivant, le non-vivant... La nature propose une infinité de situations éducatives dans toutes les disciplines : sciences, activité physique et motrice, géographie, citoyenneté...

L'interaction avec la nature est de plus en plus reconnue comme un moyen d'amélioration de la santé physique et mentale.

Un projet éducatif pour le territoire

Le Plan Local d'Éducation à la Nature (PLEN) est l'un des 3 axes du Plan Nature et Biodiversité de la Communauté urbaine.

Il a été coconstruit avec les partenaires de l'éducation à la nature. Le PLEN permet de développer les expériences de nature sur le territoire et s'articule autour de 5 orientations :

- Répondre aux enjeux de la biodiversité
- Rétablir la conscience du lien de l'être humain et la nature
- Développer une culture de la nature
- Accepter la nature, vivre avec et ne pas la craindre
- Prendre en compte les bénéfices de la nature

02



Un projet par étape

Une stratégie d'éducation à la nature doit s'articuler en une série d'étapes dans le but de favoriser l'ancrage de l'individu. Cette progression est nécessaire à tous : enseignants, animateurs, parents...

5

Vivre la nature, en multiplier les expériences

Évoluer dans le territoire, se mettre en lien, connaître des expériences de nature, prendre en compte la notion de bien commun.

Identifier les problèmes

Comprendre les déséquilibres, identifier les dysfonctionnements, connaître l'œuvre des générations passées.

Vivre un autre rapport au monde, changer son regard

Se transformer, acquérir la connaissance, comprendre les liens, développer d'autres regards, trouver son positionnement.

Agir

Être dans l'action, apporter sa contribution à la préservation, être dans le concret, intervenir, transmettre, comprendre son rôle.

Pérenniser

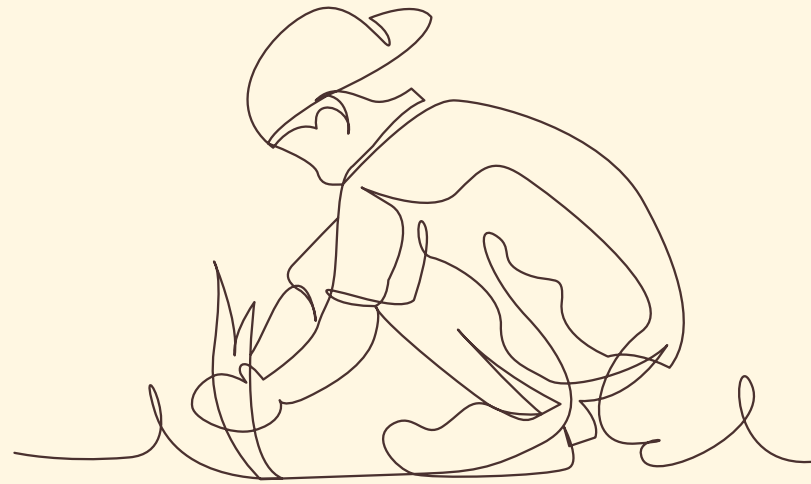
Stabiliser, fixer, inscrire dans le temps.

L'empilement des pierres comme un cairn* est une manière d'expliquer l'importance de la succession des étapes qui est résumé ainsi :



* Hervé Brugnot, spécialiste de l'éducation à l'environnement.

03



Des principes d'actions

Des principes pédagogiques

Développer les expériences de nature

On entend par expérience de nature tout moment vécu au contact de la nature où l'individu est conscient de ce qu'il fait et de ce qu'il vit. Les multiplier et les diversifier est essentiel. Parmi elles, les expériences fondatrices : grimper dans les arbres, jouer dans la boue, tenir une grenouille dans la main...

Diversifier les approches

En diversifiant les approches (naturalistes, scientifiques, artistiques, sensibles, ludiques, sportives...), on enrichit l'expérience de chacun tout en permettant de satisfaire tout le monde.

Fréquenter régulièrement et longtemps la nature

La construction de sa relation à la nature s'inscrit dans le temps. Un contact sporadique est insuffisant. Pour que la nature devienne familière à l'enfant, il faut privilégier des rencontres fréquentes et durables.

Développer la curiosité

Rendre curieux, revient à donner une clé qui ouvre la porte de la connaissance.

Favoriser le rapport à la faune

Le rapport à l'animal, qu'il s'agisse d'un animal sauvage ou domestique, est un facteur fondamental dans une relation au vivant et à la nature.

Susciter l'engagement et l'action

Aider les enfants ou les adultes à se forger des savoirs et un savoir-faire n'est pas suffisant : encore faut-il pouvoir les mettre en pratique.

En réalisant des actions concrètes, chacun peut plus facilement ancrer ses acquis et apporter sa contribution à la résolution d'éventuels problèmes.

Faire redécouvrir la nature ordinaire

L'éducation à la nature ne nécessite pas forcément la fréquentation de milieux exceptionnels et remarquables. La nature immédiate (les bords de chemin, les petits bois, les mares...) peut être privilégiée en raison de sa richesse potentielle, son accessibilité et sa proximité pour les habitants du territoire.



Des principes de mise en œuvre

Relier enjeux et comportements

Les comportements sont à mettre en perspective avec les enjeux du territoire et à faire correspondre aux axes du Plan Nature et Biodiversité de la Communauté urbaine.

Prévoir des actions pluriannuelles

Pour être efficaces, les actions proposées dans ce Plan s'inscrivent sur le moyen et le long terme.

Impliquer les communes

L'échelle communale et communautaire sont pertinentes et complémentaires. Les communes peuvent assurer le lien direct avec les acteurs et exercer des compétences aptes à déclencher de multiples actions. La Communauté urbaine assure une impulsion, une harmonisation, une cohérence d'action.

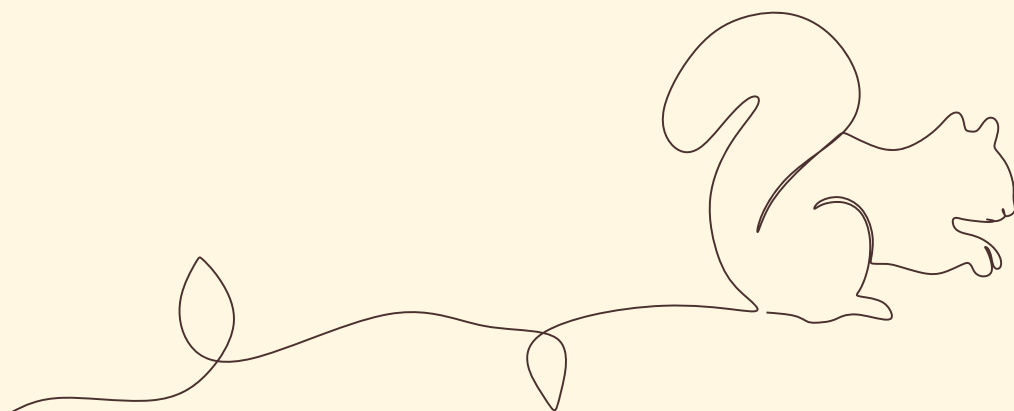
L'accès à la nature

Il faut rendre les espaces naturels plus visibles, rendre accessibles les endroits où le contact direct avec la nature est possible. S'ils n'existent pas, il conviendrait de les créer. Il serait nécessaire de disposer, dans chaque commune, d'un espace de nature à moins de quinze minutes.

Mutualiser les ressources, les moyens

Des ressources existent sur le territoire et de nombreuses actions ont déjà été développées. Il s'agit de les valoriser, de s'en inspirer, d'utiliser les exemples et les ressources existantes et de les développer.

03

**Favoriser la complémentarité**

La diversité des acteurs présents sur le territoire (taille, compétences, champs d'actions) favorise une complémentarité des offres et des actions proposées dans ce PLEN.

Renouer avec la simplicité

Faire simple pour être visible, compris, efficace.

Associer l'Éducation nationale

L'Éducation nationale représente un acteur éducatif majeur qui doit être associé à ce plan d'éducation à la nature.

Informier et communiquer

Pour réussir à atteindre leurs objectifs, les actions mises en place et la communication qui les accompagnera devront viser toute la population.

À tous les âges de la vie

Les actions développées doivent concerner tous les habitants, tout au long de leur vie.

Elles parlent ainsi à la petite enfance, aux scolaires, aux enfants et aux jeunes, aux parents et au grand public, aux élus et responsables techniques des collectivités, aux entreprises et à leurs salariés.

Des expériences de nature qui répondent aux critères suivants :

- Un lien entre les enjeux et les comportements respectueux
- Un ancrage territorial
- Une fréquentation longue et régulière
- Une fréquentation de la nature de proximité
- Un impact minimum sur les sites fréquentés
- Des actions inscrites dans la durée
- Des actions participatives, engageantes, impliquantes, inclusives
- Un impact réel sur la biodiversité
- Une cohérence avec les politiques publiques
- Une progression pédagogique
- Une adaptation au public
- Une cohérence et une complémentarité avec les programmes scolaires
- Une grande diversité des publics touchés en âge et en catégorie
- Une grande diversité de l'offre pédagogique
- Une grande diversité de partenaires



04



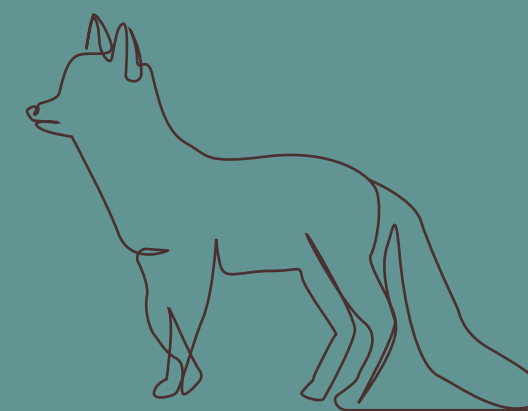
LES ACTIONS DU PLEN

1 / L'animation du PLEN P.13**Action 1/1** Animation du Plan Local d'Éducation à la Nature**Action 1/2** Organiser un "Éduc Nature Tour"**Action 1/3** Mise en place d'un outil collaboratif**2 / La mise en place d'un service de conseil P.18****Action 2/1** Des conseillers en éducation à la nature**3 / Des actions spécifiques pour la petite enfance P.20****Action 3/1** Un label «Nounou nature» ou «Crèche nature»**Action 3/2** «Bébés dans la nature»**Action 3/3** Des conférences pour les professionnels de la petite enfance**4 / Recréer des expériences de nature pour les enfants P.24****Action 4/1** Un répertoire des acteurs du territoire et des dispositifs pédagogiques**Action 4/2** À l'école de la nature en milieu scolaire**Action 4/3** À l'école de la nature sur le temps des loisirs**5 / Des actions pour le grand public P.30****Action 5/1** Des "Familles Nature"**Action 5/2** Développer l'offre d'animation nature sur le territoire**Action 5/3** Promotion des sciences participatives**Action 5/4** Un portail pour sortir dans la nature**Action 5/5** Un festival de la nature**6 / Des actions de sensibilisation à la biodiversité en entreprises P.38****Action 6/1** Renaturons les entreprises**7 / Des actions en partenariat avec les communes P.40****Action 7/1** Une commune, un espace de nature**Action 7/2** Des actions éducatives dans les communes**Action 7/3** Reverdir les cours d'école**Action 7/4** Les élus à l'école de la natureLE PLEN
MODE D'EMPLOI**Ce PLEN est**

- Une feuille de route partagée destinée à guider les acteurs éducatifs du territoire.
- Un ensemble d'actions repérées comme les plus aptes à développer une politique d'éducation à la nature sur le territoire de la Communauté urbaine.
- Une source d'inspiration pour des porteurs de projet souhaitant développer une ou plusieurs actions d'éducation à la nature.

Dans le cadre de ce plan, les opérateurs potentiels de chacune des actions présentées ne sont pas tous identifiés à ce stade. Ils seront identifiés suite à un appel à projet, un marché public ou dans le cadre d'un partenariat.

Le comité de suivi de ce Plan Local d'Éducation à la Nature définira les orientations, le calendrier et les modalités de mise en œuvre des fiches actions.



1/ L'animation du PLEN

Action 1/1

Animation du Plan Local d'Éducation à la Nature

Action 1/2

Un "Éduc Nature Tour"

Action 1/3

Mise en place d'un outil collaboratif



1/1 Animation du Plan Local d'Éducation à la Nature

La mise en œuvre d'un Plan Local d'Éducation à la Nature comme celui-ci nécessite une dynamique, une coordination, des arbitrages et la mise en place d'un comité de suivi pour être utile.

Objectifs de l'action

- Assister la Communauté urbaine dans la mise en œuvre du Plan Local d'Éducation à la Nature
- Créer et entretenir une dynamique partenariale autour du PLEN
- Détecter de nouveaux acteurs
- Faciliter l'analyse des actions et l'évaluation du PLEN

Mise en œuvre/étapes

1. Définition de la composition de ce comité de suivi
2. Définition des prérogatives et d'un mode de fonctionnement
3. Réunions régulières du comité de suivi
4. Animation de la dynamique des acteurs

Indicateurs

- Nombre de comité de suivi
- Nombre d'actions mises en œuvre
- Nombre de participants aux plénières

Objectifs quantitatifs

- Trois réunions par an du comité de suivi
- Une à deux réunions par an en plénière

Engagement de l'opérateur

- Animer le PLEN conformément aux exigences de la Communauté urbaine et en lien avec ses services
- Proposer des évolutions du PLEN
- Rechercher les acteurs
- Animer le réseau des acteurs

Points forts de l'action

- L'animation du PLEN est une condition sine qua non de sa réussite
- Cette fiche action fait le lien entre la volonté politique et l'action de terrain



1/2 Organiser un "Éduc Nature Tour"

Lors de la concertation, les acteurs ont souligné l'importance d'avoir une vision d'ensemble des actions portées par chacun. L'idée d'un circuit avec visite de sites a émergé.

Objectifs de l'action

- Disposer d'une vue d'ensemble des actions
- Participer à une meilleure connaissance des acteurs entre eux
- Favoriser la connaissance mutuelle des actions des différents acteurs
- Favoriser la connaissance des sites et des lieux d'animation

Mise en œuvre/étapes

1. Recensement des sites et / ou des acteurs prêts à recevoir l'"Éduc Nature Tour"
2. Organisation d'un calendrier de visites
3. Rédaction de la proposition de circuits
4. Diffusion de l'offre
5. Organisation et accompagnement des visites

Indicateur

- La qualité des relations dans le réseau des acteurs

Objectif quantitatif

- Deux "Éduc Tours" par an proposant deux ou trois visites de sites par jour

Point fort de l'action

- L'interconnaissance est garante de la vie de réseau



1/3 Mise en place d'un outil collaboratif

L'animation d'un réseau d'acteurs de l'éducation à la nature sur le territoire nécessite une mise en commun d'informations, un système d'échange et de partage. Un outil collaboratif permettra le travail en réseau des différents acteurs du PLEN.

Objectifs de l'action

- Partage de l'information
- Stockage de documents et de données
- Gestion d'un calendrier partagé
- Gestion de comptes rendus de réunion

Mise en œuvre/étapes

1. Définition d'un cahier des charges de l'outil souhaité
2. Choix d'un outil du type Signal, Trello, Notion...
3. Conception et mise en place de l'outil
4. Initiation à son utilisation
5. Gestion et entretien du système

Indicateur

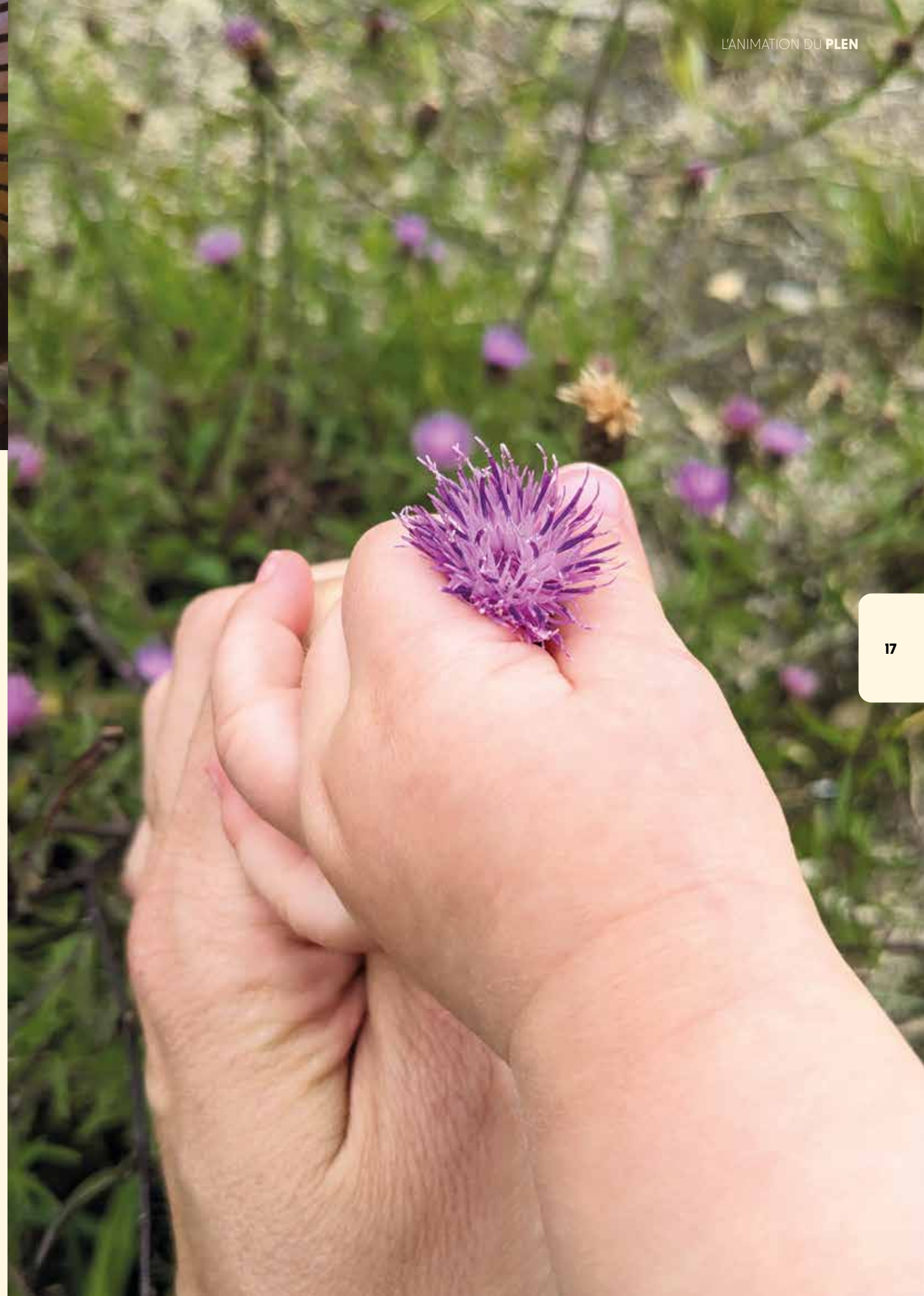
- Le niveau de transmission et de circulation des informations entre les acteurs

Engagement de l'opérateur

- Assurer la modération du système d'échanges d'information entre les acteurs
- Alimenter la plateforme d'échanges en informations

Point fort de l'action

- L'interconnaissance et la transmission des informations sont déterminantes pour la vie de réseau et la coordination des actions





2/ La mise en place d'un service de conseil

Action 2/1

Des conseillers/accompagnateurs en éducation à la nature



2/1 Des conseillers en éducation à la nature

Se lancer dans un projet d'éducation à la nature demande, de la part du porteur de projet, des compétences méthodologiques, techniques et pédagogiques. Des experts seront en mesure d'accompagner les équipes éducatives ou les responsables et les techniciens dans la rédaction de leur projet et la mise en œuvre de leurs actions.

Objectifs de l'action

- Constituer une équipe d'expert(e)s capables d'aider tout porteur de projet à passer de l'intention à l'action
- Apporter des conseils sur les plans méthodologiques, pédagogiques et techniques
- Apporter du conseil dans la mise en œuvre, voire accompagner les phases opérationnelles

Indicateurs

- Le nombre de conseillers opérationnels
- Le nombre de missions de conseil réalisées
- Le nombre d'actions déclenchées

Mise en œuvre/étapes

1. Identifier des acteurs du territoire, mobilisables pour la mission de conseiller
2. Faire monter en compétence (méthodologiques, pédagogiques, techniques) les candidats repérés
3. Promouvoir leur mission auprès des acteurs des territoires
4. Organiser une vie de réseau : rencontres et échanges, retour d'expériences entre conseillers en éducation à la nature

5. Les relier au réseau régional des conseillers en éducation à la nature

Objectif quantitatif

- Dix conseillers opérationnels, vingt projets conseillés par an

Engagements de l'opérateur

- Suivre la méthode proposée lors de la formation
- Participer aux temps de rencontre entre conseillers du territoire
- Répondre aux sollicitations des demandeurs ou porteurs de projet

Points forts de l'action

- Le fait de disposer d'un réseau de conseillers en éducation à la nature formés est structurant
- Un projet ayant reçu l'assistance d'un conseiller en éducation à la nature monte en qualité
- L'appui du collectif "Éduquer à la Nature en Normandie"
- L'apport de financement complémentaire de la Région qui soutient le collectif "Éduquer à la Nature" dans cette action



3/ Des actions spécifiques pour la petite enfance

Action 3/1

Un label "Nounou nature" ou "Crèche nature"

Action 3/2

"Bébés dans la nature"

Action 3/3

Des conférences pour les professionnels de la petite enfance



3/1 Un label "Nounou nature" ou "Crèche nature"

Bien que peu nombreuses, il existe des initiatives en Normandie pour organiser des actions éducatives au contact de la nature dans le monde de la petite enfance. Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande et le collectif "Éduquer à la Nature" ont mené des expérimentations très prometteuses.

Objectifs de l'action

- Proposer aux assistantes maternelles et structures de la petite enfance un cahier des charges et un label garantissant un contact des tout-petits avec la nature
- Animer le réseau des structures labellisées (formations, accompagnement, suivi...)

Indicateurs

- Nombre de structures engagées dans l'action
- Nombre de professionnels engagés

Objectifs quantitatifs

- Cinq crèches ou autres structures par an accompagnées
- Dix "Nounous nature" par an accompagnées

Mise en œuvre/étapes

1. Recenser les structures petite enfance du territoire et les RPE (Relais Petite Enfance)
2. Promouvoir le dispositif "Nounou nature"
3. Identifier les professionnels ou les structures de la petite enfance candidates pour le label

4. Organisation de temps de mobilisation et de présentation du dispositif - Engagement des professionnels
5. Animation du réseau "Nounou nature"
6. Évaluation annuelle

Engagements de l'opérateur

- Mettre en œuvre l'action
- Rendre compte au Comité de suivi

Points forts de l'action

- La petite enfance est une période de la vie fondamentale pour l'éducation à la nature
- Les réseaux de la petite enfance sont parfaitement identifiés et structurés
- Deux crèches intercommunales prioritaires pour les actions
- Les professionnels de la petite enfance se montrent la plupart du temps très réceptifs à la thématique
- Outils expérimentés et expérience du collectif "Éduquer à la Nature en Normandie"
- Retour d'expérience (concluant) du Parc naturel régional



3/2 "Bébés dans la nature"

La récurrence des sorties (jeux psychomoteurs, découverte des éléments, parcours physiques...) permet la création d'un rapport à la nature et un développement harmonieux du jeune enfant.

Objectifs de l'action

- Organiser des séances d'animation pour les tout-petits dans la nature :
 - parents/enfants
 - nounous/enfants
 - éducateurs/enfants
- Inciter et aider les structures de la petite enfance à organiser des séances d'animation de ce type

Indicateurs

- Nombre de structures de la petite enfance engagées dans la mise en place d'actions d'éducation à la nature
- Nombre de séances d'animation

Objectif quantitatif

- Il reviendra au Comité de suivi de fixer annuellement des objectifs quantitatifs

Mise en œuvre/étapes

1. Recherche d'un opérateur
2. Conception de séances d'animation

3. Interventions directes
 - parents/enfants
 - nounous/enfants
 - éducateurs/enfants
4. Formation des professionnels de la petite enfance à la mise en œuvre autonome des animations
5. Action de communication pour promouvoir l'offre
6. Organisation de séances parents/enfants dans la nature

Engagements de l'opérateur

- L'organisation de séances pour des tout-petits en nature
- Rendre compte à la Communauté urbaine

Points forts de l'action

- On observe l'intérêt de la part des parents et des structures pour les activités nature
- Facilité d'organisation et de mise en œuvre



3/3 Des conférences pour les professionnels de la petite enfance

La sensibilisation et la formation des professionnels de la petite enfance sont essentielles pour permettre aux plus jeunes un contact avec la nature.

Objectifs de l'action

- Convaincre les professionnels de la petite enfance de l'intérêt des activités nature avec leur public sous la forme de conférences grand format ou d'interventions auprès d'équipes locales
- Impulser et mobiliser les professionnels
- Susciter des projets concrets

Mise en œuvre/étapes

1. Recherche d'un intervenant
2. Identifier la cible et réunir les contacts des personnes concernées par ce type d'informations
3. Programmer une ou plusieurs conférences
4. Faire la promotion
5. Organiser les séances

Indicateurs

- Nombre de personnes touchées
- Nombre de projets qui en découlent à court, moyen et long terme

Objectif quantitatif

- Une conférence chaque année au minimum

Engagement de l'opérateur

- Organiser et promouvoir les conférences (le nombre de conférences à organiser sera défini par le comité de suivi)

Points forts de l'action

- Le mode conférence peut toucher un assez grand nombre d'assistants maternels
- Les professionnels de la petite enfance ont besoin d'arguments en faveur de l'éducation à la nature
- Les interventions sur site semblent plus efficaces et plus simples à organiser auprès des structures
- Les interventions sur site sont propices à mobiliser les équipes et à déclencher des actions



4/ Recréer des expériences de nature pour les enfants

Action 4/1

Un répertoire des acteurs et des dispositifs pédagogiques

Action 4/2

À l'école de la nature en milieu scolaire

Action 4/3

À l'école de la nature sur le temps des loisirs





4/1 Un répertoire des acteurs et des dispositifs pédagogiques

Le public ne connaît pas encore suffisamment les potentielles sorties ou les différents sites pouvant accueillir des actions d'éducation à la nature. Il en est de même pour les porteurs de projets de l'éducation à la nature (parents, structures éducatives...). Il est donc nécessaire de mettre en place un répertoire qui permettra une meilleure promotion de ces expériences.

Objectifs de l'action

- Recenser les acteurs de l'éducation à la nature sur le territoire de la Communauté urbaine et promouvoir leur offre pédagogique auprès des établissements scolaires et des structures éducatives (ACM, centres sociaux, médicopédagogiques...)
- Organiser et promouvoir un répertoire numérique

Indicateurs

- Nombre d'offres et d'acteurs présentés dans le répertoire
- Fréquentation du site hébergeant le répertoire

Mise en œuvre/étapes

1. Organiser les modalités du recensement (fiche acteur, analyse des réponses)
2. Recenser les acteurs du territoire
3. Identifier leurs propositions en éducation à la nature et structurer l'offre

4. Organiser un catalogue numérique
5. Activer les moyens de diffusion
6. Opérer une veille pour les mises à jour

Objectif quantitatif

- Un portail d'ici à deux ans recensant la plus grande partie des acteurs

Engagement de l'opérateur

- Réaliser et diffuser le répertoire

Points forts de l'action

- Excellent facteur de développement de l'éducation à la nature
- Outil incontournable de mise en relation des acteurs de l'éducation à la nature et des destinataires
- Cette action permettra un diagnostic initial des acteurs et des actions



4/2 À l'école de la nature en milieu scolaire

Les différents programmes et dispositifs d'éducation à la nature en milieu scolaire sont nombreux et pertinents, mais encore mal connus des enseignants. Pour mieux les développer, il est essentiel de les promouvoir et d'accompagner les pédagogues dans leur mise en œuvre via un appel à participation.

Objectifs de l'action

- Développer les dispositifs et les programmes d'éducation à la nature adaptés au milieu scolaire :
 - L'École du Dehors
 - Classes vertes, classes d'eau
 - Aires terrestres éducatives de l'OFB (Office Français de la Biodiversité)
 - Coins nature
 - Clubs CPN (Connaître et Protéger la Nature)
 - Programmes de sciences participatives (de Vigie Nature École)
- Apporter une aide incitative aux porteurs de projets

Mise en œuvre/étapes

1. Rédiger un descriptif clair et motivant des offres et des programmes existants
2. Les promouvoir auprès des établissements scolaires et identifier des écoles ou des classes candidates
3. Accompagner les classes/écoles candidates à la mise en œuvre du programme qu'elles ont choisi
4. Assurer un suivi et une valorisation des projets réalisés

Indicateurs

- Nombre de projets engagés
- Nombre de classes concernées

Objectif quantitatif

- Ils seront fixés annuellement par le Comité de suivi

Engagement de l'opérateur

- Planification des interventions avec l'enseignant, mise en œuvre des animations, évaluation des projets

Points forts de l'action

- Action mettant véritablement les enfants en expérience de nature
- Aide précieuse aux enseignants
- Effet déclencheur de l'accompagnement

4/3 À l'école de la nature sur le temps des loisirs

Les opportunités de mener des projets d'éducation à la nature dans le champ des loisirs éducatifs sont nombreuses, mais encore trop peu développées. Il convient alors de les faire connaître et d'accompagner les équipes dans leur mise en œuvre, au travers d'un appel à projets.

Objectif de l'action

- Développer les activités nature pratiquées dans le cadre des loisirs éducatifs :
- Forest Schools
- Camps nature
- Coins nature
- Clubs CPN
- Chantiers nature

Indicateurs

- Nombre de structures impliquées
- Nombre d'actions déclenchées
- Nombre d'enfants mis en expérience de nature

Objectif quantitatif

- Dans trois ans, création de 5 Forest Schools, 10 clubs CPN, 5 chantiers de jeunes, 10 camps nature pendant les vacances, 10 coins nature en ACM (Accueils Collectifs de Mineurs)

Mise en œuvre/étapes

1. Rédiger un descriptif clair et motivant des offres et des programmes existants
2. Les promouvoir auprès des services municipaux et des directions des ACM.
3. Accompagner les structures ou les communes candidates à la mise en œuvre des actions qu'elles ont choisies
4. Observer les expériences et valoriser les projets réalisés

Engagements de l'opérateur

- Mettre en œuvre l'action
- Participer à la dynamique du PLEN
- Évaluer et faire évoluer l'action en concertation avec les autres acteurs du PLEN
- Rendre compte au Comité de suivi du PLEN

Points forts de l'action

- Le temps des loisirs est propice au développement des activités nature
- Les dispositifs existent tous et les réseaux qui encadrent ces activités sont parfaitement identifiés
- Les compétences sont présentes sur le territoire



5/ Des actions pour le grand public

Action 5/1

Des "Familles Nature"

Action 5/2

Développer l'offre d'animation nature sur le territoire

Action 5/3

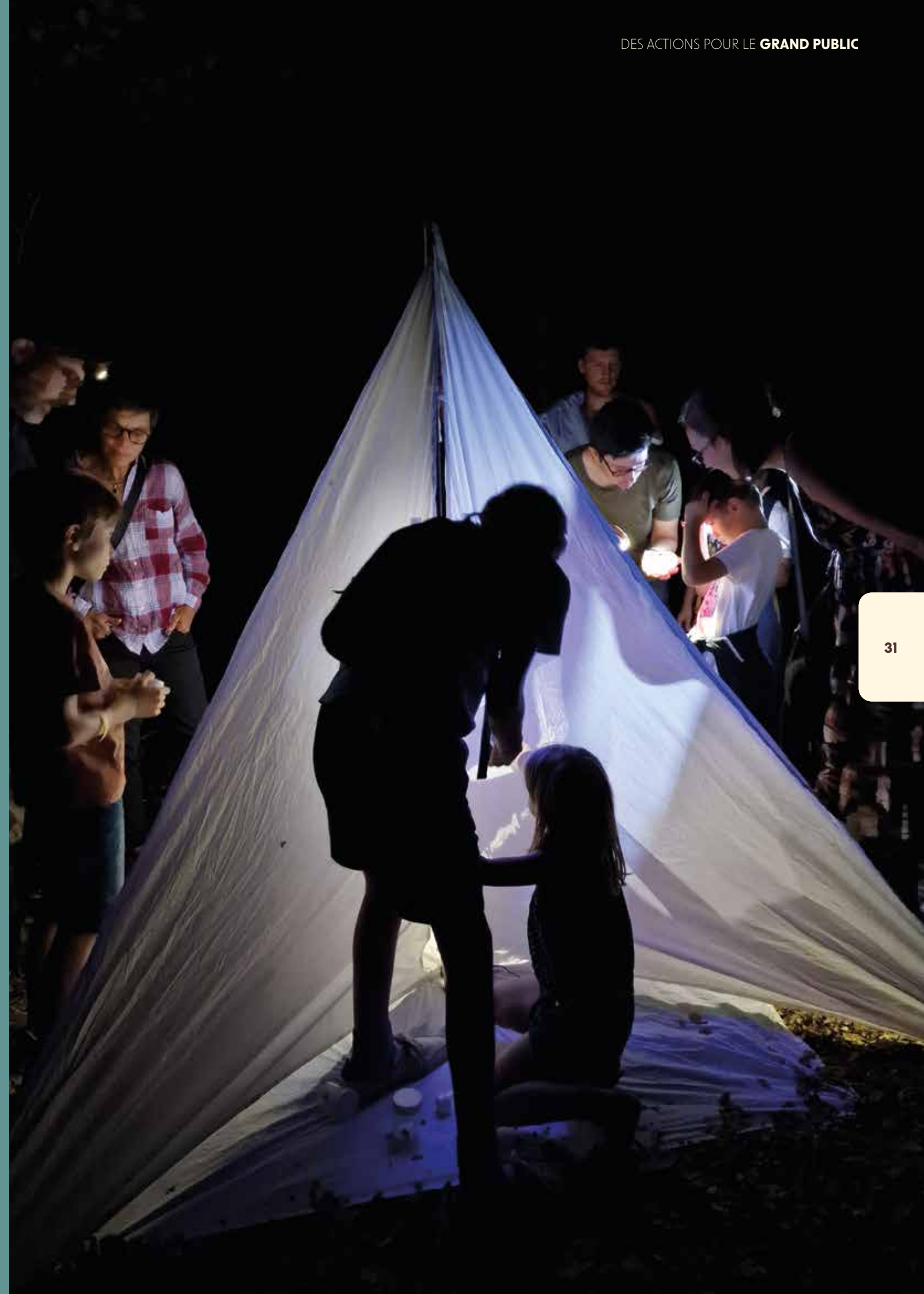
Promotion des sciences participatives

Action 5/4

Un portail pour sortir dans la nature

Action 5/5

Un festival de la nature





5/1 Des "Familles Nature"

La famille est reconnue comme le premier cadre éducatif pour établir un lien entre les enfants et la nature. Le principe des "Familles Nature" consiste à donner aux foyers des outils adaptés, sous la forme d'un abonnement à des fiches d'activités "à faire ensemble". Cette offre existe déjà ; elle est encadrée par la fédération des clubs CPN.

Objectifs de l'action

- Aider les familles à organiser des activités de découverte de la nature avec leurs enfants
- Relayer l'offre des "Familles Nature" de la fédération des CPN
- Développer et animer un réseau de "Nature en Famille" sur le territoire de la Communauté urbaine

Indicateur

- Nombre de familles participant aux regroupements

Mise en œuvre/étapes

1. Recenser les familles existantes
2. Identifier les acteurs du territoire concernés par des actions en direction des familles
3. Organiser la promotion du concept des "Familles Nature" : créer un document adapté à la Communauté urbaine, organiser la diffusion de l'information (Office de Tourisme, Printemps des familles, IEF (Instruction en Famille)...)...
4. Organiser un (ou plusieurs) regroupement annuel des "Familles Nature" de la Communauté urbaine

Objectifs quantitatifs

- 25 "Familles Nature" en 2026
- Un ou deux regroupements par an

Engagements de l'opérateur

- Mettre en œuvre l'action
- Participer à la dynamique du PLEN
- Évaluer et faire évoluer l'action en concertation avec les autres acteurs du PLEN
- Rendre compte au Comité de suivi du PLEN

Points forts de l'action

- Répond à une demande actuelle des familles
- Appui du cadre national de la FCPN (Fédération des Clubs Connaître et Protéger la Nature)
- Proposition stimulante pour les familles



5/2 Développer l'offre d'animation nature sur le territoire

Il faut permettre au plus grand nombre de découvrir les environnements avoisinants et d'apprendre à reconnaître le patrimoine naturel de la Communauté urbaine. Cela peut se faire à travers une offre multiple de sorties et d'animations accessibles à tous.

Objectifs de l'action

- Permettre au plus grand nombre de découvrir la nature proche et d'y vivre des expériences
- Développer le nombre de propositions de sorties, de visites guidées et d'animations

Indicateurs

- Nombre de nouvelles animations proposées
- Taux de participation aux sorties et animations
- Nombre de structures engagées dans le développement de l'offre

Objectifs quantitatifs

Ces objectifs de nouvelles animations seront fixés par le Comité de suivi à l'issue de la phase de recensement de l'offre existante et du potentiel de développement

Mise en œuvre/étapes

1. Recenser l'offre existante

2. Identifier les possibilités de développement : quels thèmes ? Quelles structures ? Quels lieux ?
3. Suggérer de nouvelles offres
4. Faire connaître l'ensemble de l'offre (voir Fiche 5/4 : un portail pour sortir dans la nature)
5. Suivre le développement
6. Valoriser les actions

Engagements de l'opérateur

- Mettre en œuvre l'action
- Participer à la dynamique du PLEN
- Évaluer et faire évoluer l'action en concertation avec les autres acteurs du PLEN
- Rendre compte au comité de suivi du PLEN

Points forts de l'action

- Répond à une attente actuelle du public
- Valorise le travail d'un grand nombre d'opérateurs de sorties nature



5/3 Promotion des sciences participatives

Les sciences participatives offrent au public l'occasion d'observer la nature pour le plaisir tout en participant à la progression de ses connaissances des différentes espèces et des milieux. Le procédé est reconnu comme efficace pour éduquer et sensibiliser aux enjeux de la biodiversité, à travers l'implication citoyenne et la pédagogie de l'action.

Objectifs de l'action

- Relayer les programmes de sciences participatives
- Animation de séances d'appropriation des protocoles

Mise en œuvre/étapes

1. Trouver un opérateur ou un groupe d'opérateurs
2. Choisir parmi les programmes proposés :
 - SPIPOLL (Suivi Photographique des Insectes POLLinisateurs)
 - Observatoire des Oiseaux des Jardins avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux)
 - Sauvages de ma rue
 - Papillons dans mon jardin
 - Un dragon dans mon jardin ! (sur les amphibiens)
3. Organiser un appel à participation
4. Réaliser des séances d'initiation
5. Animer le réseau des observateurs

Engagements de l'opérateur

- Organiser l'appel à participation
- Animer les séances d'initiation
- Animer le réseau des observateurs
- Rendre compte au Comité de suivi du PLEN

Indicateurs

- Nombre de programmes développés
- Nombre d'observateurs engagés

Objectif quantitatif

- Cinq sessions par an sur cinq programmes différents avec chacune vingt participants soit cent observateurs par an

Points forts de l'action

- Démocratisation de la science
- Vulgarisation de la culture naturaliste
- Les programmes existent déjà et proposent protocoles et outils



5/4 Un portail pour sortir dans la nature

Les sorties nature sur le territoire existent. Cependant, elles sont disparates et pas toujours faciles à identifier. C'est pourquoi il est important de créer un outil de mise en relation de l'offre et de la demande, au bénéfice du public comme des organisateurs de sorties.

Objectif de l'action

- Créer un guide/agenda (numérique) des événements, des animations, des sorties et des sites nature du territoire consultable tout au long de l'année sur lequel les structures inscrivent leur offre pour le grand public

Indicateurs

- Le nombre d'offres d'expériences de nature (animations, sorties, ateliers...)
- La diversité des offres et des opérateurs concernés

Mise en œuvre/étapes

1. Constituer un Comité de pilotage constitué de plusieurs structures concernées par l'offre de sorties nature (Maison de l'Estuaire, Muséum du Havre, Aquacaux...)
2. Établir le cahier des charges du portail à construire ou à aménager
3. Trouver un opérateur pouvant héberger le portail ou pouvant aménager son propre site
4. Recenser tous les organisateurs de sorties ou d'événements

5. Suivre la construction du portail

6. Penser à la maintenance et à la mise à jour

Objectif quantitatif

- À terme, la totalité des acteurs concernés par le tourisme nature qui le souhaitent devront être référencés sur le portail

Engagements de l'opérateur

- Pour le comité de pilotage : mettre en œuvre l'action (cahier des charges, suivi de la conception du portail)
- Pour le prestataire : réaliser le portail

Points forts de l'action

- Action très attendue et bien notée lors des ateliers de concertation
- Elle viendra compléter les informations existantes de la Ville du Havre et de l'Office de Tourisme
- Cette action satisfera les opérateurs de sorties comme le public



5/5 Un festival de la nature

Les sorties nature, les films, les conférences intéressent en grande partie un public déjà convaincu. Mais les problématiques liées à la biodiversité demandent qu'une large audience y soit sensibilisée. Un festival pourrait répondre à l'enjeu.

Objectif de l'action

Organiser un événement grand public en partenariat sur le thème de la nature

Indicateurs

- Nombre de visiteurs
- Nombre de retours presse

Mise en œuvre/étapes

1. Constituer un groupe de pilotage chargé de définir les contours de l'événement
2. Définir un cadre : lieu, date, modalités
3. Possibilité : s'appuyer sur un événement existant comme "Gromesnil dans tous ses états" et le faire évoluer afin de maximiser la thématique nature
4. Mettre en place un programme de sorties nature locales, de causeries ou conférences, d'animations familiales, de visites de sites, d'attractions...

Objectifs quantitatifs

- Un festival par an à partir de 2024
- Le nombre de visiteurs cible sera fixé par le Comité d'organisation

Engagement de l'opérateur

- Pour les intervenants : apporter leur savoir-faire en matière de sortie et d'animation

Points forts de l'action

- Mêler plaisir de la fête et transmission de messages sur la nature
- L'occasion de toucher beaucoup de monde
- Action de promotion des structures et des associations du territoire
- Un espace de valorisation de la politique en faveur de la biodiversité de la Communauté urbaine
- "Gromesnil dans tous ses états" est un événement existant ; le renforcement de la thématique nature contribuera à cette action





6/ Des actions de sensibilisation à la biodiversité en entreprises

Action 6/1

Renaturons les entreprises



6/1 Renaturons les entreprises

L'entreprise est reconnue comme un lieu possible de sensibilisation à la biodiversité. Les entreprises disposent parfois d'espaces extérieurs pouvant être aménagés en faveur de la biodiversité. Certaines d'entre elles s'engagent pour rendre leurs espaces accueillants à la faune et la flore locales et favoriser le bien-être des salariés. Par ailleurs, l'association CARDERE et le Collectif "Éduquer à la Nature en Normandie" ont mis au point un dispositif spécialement adapté et soutenu par la région Normandie : **Renaturons !**

Objectif de l'action

- Accompagner les entreprises dans la sensibilisation des salariés à la biodiversité à travers des séances d'animation spécifiques et l'aménagement des espaces extérieurs sous la forme de chantiers participatifs

Indicateurs

- Nombre d'entreprises mobilisées, aménagements effectués, séances de sensibilisation réalisées
- Nature des actions d'aménagement réalisées

Objectif quantitatif

- Trois entreprises par an engagées dans le dispositif

Mise en œuvre/étapes

1. Promouvoir l'opération "Renaturons !"
2. Repérer des entreprises candidates
3. Présenter le dispositif et définir un partenariat
4. Réaliser les séances de sensibilisation

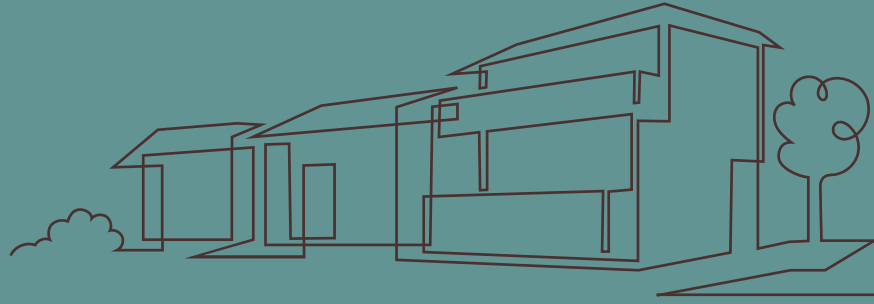
5. Définir les aménagements, organiser et encadrer les chantiers participatifs

Engagements de l'opérateur

- Répondre aux demandes des entreprises, rencontrer les responsables et définir le partenariat
- Organiser les séances de sensibilisation à la biodiversité
- Définir avec les parties prenantes les aménagements en faveur de la biodiversité
- Organiser et encadrer le ou les chantiers
- Valoriser les actions
- L'engagement des entreprises participantes
- Prendre en charge le financement des fournitures et des travaux d'aménagement

Points forts de l'action

- Dispositif existant et expérimenté
- Forte demande des entreprises engagées dans la citoyenneté
- Programme soutenu par la région Normandie



7/ Des actions en partenariat avec les communes

Action 7/1

Une commune, un espace de nature

Action 7/2

Des actions éducatives dans les communes

Action 7/3

Reverdifier les cours d'école

Action 7/4

Les élus à l'école de la nature





7/1 Une commune, un espace de nature

Le public, les enseignants et les éducateurs ont besoin de lieux de nature de proximité. C'est dans ces espaces sauvages qui constituent des réservoirs de biodiversité que le public peut vivre des "expériences de nature" alliant plaisir et bien-être.

Objectifs de l'action

- Inciter les collectivités à créer des espaces de nature privilégiant la biodiversité et ouverts au public. La proximité (moins de 15 minutes) est privilégiée.
- Accompagner les communes candidates dans la conception d'espaces de nature
- Labelliser des sites et valoriser le réseau des sites

Mise en œuvre/étapes

1. Recensement et évaluation des sites existants
2. Recherche de sites inspirants ailleurs en Normandie ou en France
3. Rédaction d'un cahier des charges. L'accent sera mis sur la plus grande ouverture possible quant à la mise en œuvre de l'action afin de s'adapter le plus possible aux caractéristiques du site (taille, possibilité d'accueil, potentiel de biodiversité...)
4. Appel à participation des collectivités
5. Étude des candidatures et labellisation
6. Accompagnement des communes dans la phase de conception de leur projet

Objectif quantitatif

- Deux à trois nouveaux espaces de nature créés chaque année jusqu'en 2026

Engagements de l'opérateur

- Accompagner la phase de conception des projets
- Assister les communes dans la phase de mise en œuvre des aménagements
- Installer une signalétique
- Ouvrir l'espace au public selon des modalités définies
- Participer à la dynamique du PLEN
- Évaluer et faire évoluer l'action en concertation avec les autres acteurs du PLEN
- Rendre compte au comité de suivi du PLEN

Points forts de l'action

- Action innovante
- Unité sur le territoire
- Des actions sont déjà existantes sur le territoire : Fontenay, Saint-Laurent-de-Brèvedent, Gonfreville-l'Orcher, Parc de Rouelles...
- Forte capacité à être médiatisée
- Action impliquante pour les communes



7/2 Des actions éducatives dans les communes

Grâce à leurs compétences, les collectivités sont des lieux privilégiés pour penser et agir en faveur de l'éducation à la nature. L'accompagnement par des professionnels, peut être utile pour faciliter l'élaboration d'un projet communal.

Objectif de l'action

- Rédiger une offre d'accompagnement des communes afin de leur donner tous les éléments pour se lancer dans une politique d'éducation à la nature : identification des forces et des faiblesses de la commune, acteurs, ressources, aide à la formulation d'un projet pertinent

Mise en œuvre/étapes

1. Mise en place des conseillers en éducation à la nature (voir fiche Action 2/1)
2. Lancer l'offre aux collectivités de la possibilité de se faire conseiller et/ou accompagner
3. Répondre aux sollicitations
4. Valoriser les actions réalisées

Indicateurs

- Nombre de projets initiés dans chaque commune
- Nombre d'accompagnements de communes

Objectif quantitatif

- Deux à trois communes participantes chaque année

Engagements de l'opérateur

- Étudier les propositions du conseiller
- Appliquer tout ou partie des propositions

Point fort de l'action

- L'aide aux communes peut se révéler structurante et s'inscrire dans le long terme



7/3 Reverdir les cours d'école

La végétalisation des cours d'école contribue à créer des îlots de fraîcheur et ainsi à la régulation climatique des villes et villages, et offre des possibilités de jeux variés pour les enfants.

Objectif de l'action

- Lancer une opération de reverdissement des cours des écoles dans les communes de la Communauté urbaine.

Indicateurs

- Nombre de manifestations d'intérêt par les communes
- Nombre de projets initiés et accompagnés

Mise en œuvre/étapes

1. Identifier un opérateur
2. Lancer un appel à participation aux communes du territoire
3. Assister les communes candidates pour la mise en œuvre personnalisée de l'aménagement de la cour en concertation avec l'ensemble des parties prenantes : élus, enseignants, services techniques, parents, enfants
4. Évaluer les effets des aménagements, opérer un suivi
5. Recenser les actions et les valoriser

Objectif quantitatif

- Un projet d'aménagement de cours d'école accompagné par an

Engagements de l'opérateur

- Pour La commune concernée :
 - Étudier et valider le projet d'aménagement
 - Financer le prestataire et les aménagements
- Pour le prestataire :
 - Organiser la consultation avec les parties prenantes
 - Synthétiser la proposition d'aménagement
 - Suivre les travaux et procéder à une évaluation
 - Rendre compte au comité de suivi

Points forts de l'action

- Action innovante et communicante
- Grande attente des enseignants
- Démarche participative



7/4 Les élus à l'école de la nature

Il est proposé de former les élus du territoire à la biodiversité afin de favoriser leur compréhension de l'enjeu et de faciliter leurs prises de décision.

Objectifs de l'action

- Constituer une offre de formation/sensibilisation à destination des élus et services
- Apporter aux élus des communes du territoire et/ou services une sensibilisation à la biodiversité pour les aider à construire leur propre culture de la nature et à adopter des politiques respectueuses de la biodiversité.
- Accompagner la mise en place des formations sur le territoire
- Organiser des modules variables, alternant théorie et terrain

Mise en œuvre/étapes

1. Concevoir et proposer des modules de formation et les proposer aux communes : apports théoriques, visite de sites, formation sur sites. Exemple de contenus : les services rendus par la biodiversité – la notion de biodiversité – les bienfaits de la nature - reconnexion en forêt
2. Organiser et diffuser l'offre aux cinquante-quatre communes de la Communauté urbaine
3. Dispenser les actions de formation

Indicateurs

- Nombre de sessions proposées
- Nombre d'élus et techniciens formés ou sensibilisés

Objectifs quantitatifs

- Deux ou trois sessions par an
- Des élus et/ou techniciens de l'ensemble des communes du territoire auront suivi un stage de formation

Engagements de l'opérateur

- Organiser des modules de formation sur la biodiversité et développer ces modules auprès des élus et des techniciens candidats
- Rendre compte au Comité de suivi

Point fort de l'action

- Action à haut niveau d'efficacité





Contact
Le Havre Seine Métropole
Service Transition écologique
19 rue Georges Braque
CS 70854 - 76085 Le Havre Cedex
Tél : 02 35 22 25 25

Préparons l'avenir avec la nature

